



Naissance

Choix de l'éleveur

Choisir le stud-book d'un poulain

Certains croisements permettent désormais à l'éleveur de choisir le stud-book dans lequel il inscrit son poulain. Avant d'effectuer un choix, consultez au préalable les règlements des stud-books envisagés afin de vérifier que le poulain répond aux conditions d'inscription.

RACE DU PRODUIT

En fonction du règlement de stud-book de la race des parents, une race est déterminée pour le SIRE pour votre poulain.

Si aucune race ne peut vous être proposée, votre poulain portera l'appellation Origine Constatée.

Pour les races ayant mis en place une prestation d'inscription au stud-book, vous pouvez refuser l'inscription de votre poulain et ne pas payer la prestation. Il portera alors également l'appellation Origine Constatée.

Pour certains croisements et sous réserve du respect de la réglementation, vous pouvez choisir une autre race pour votre poulain à naître. Le SIRE et les associations gestionnaires des stud-books sont à votre disposition pour vous guider dans vos démarches.

CHOIX DE L'ÉLEVEUR

Dans certains cas, il est possible de choisir d'inscrire votre produit dans un stud-book autre que celui déterminé en fonction des origines et du respect de certaines règles liées à la saillie, au lieu de naissance, ... Si vous souhaitez demander une autre race, les démarches varient en fonctions du mode de déclaration choisi :



Déclaration de naissance par internet → @

Lors de votre déclaration de naissance, réalisez votre démarche en ligne. Après avoir saisi les informations sur le poulain et la jument, la liste des stud-books dans lesquels votre poulain est inscriptible s'affiche : sélectionnez la race souhaitée.

Dans le cas où vous ne souhaitez pas inscrire votre poulain dans un stud-book ou régler la prestation d'inscription dans un stud-book, sélectionnez l'appellation Origine Constatée. Celle-ci est systématiquement proposée.

Vous pouvez ensuite continuer votre déclaration de naissance en ligne avec la race choisie. Vous pouvez modifier votre choix jusqu'à la finalisation de votre déclaration.

Pour tout cas particulier et choix d'une autre race non proposée, contactez-nous par courriel à l'adresse info@ifce.fr

Déclaration papier → ☰

Au moment de l'envoi de votre formulaire de déclaration de naissance auprès du SIRE, joignez un courrier précisant votre demande.

Indiquez nous :

- le numéro SIRE de votre jument
- le numéro de saillie
- la race que vous souhaitez pour votre produit

Après étude de votre dossier, le SIRE vous contactera pour vous informer de la faisabilité de votre choix.

Suite à votre déclaration de naissance, le SIRE vérifie que votre poulain est bien inscriptible dans la race choisie. S'il s'avère que l'inscription n'est pas possible, vous acceptez les éventuels frais liés à la nouvelle instruction de votre dossier (notamment en cas d'inscription à titre initial).

SPÉCIFICITÉ RACE CONVENTIONNÉE

Si vous optez pour une race et que vous effectuez une déclaration de naissance :

- **Par internet** : la validation de l'inscription du poulain sera demandée auprès de l'association gestionnaire du stud-book par le SIRE. Pensez à réaliser les démarches nécessaires au préalable auprès du stud-book.

- **Par papier** : renvoyez au SIRE le bordereau de demande d'inscription validé par l'association gestionnaire du stud-book en même temps que la déclaration de naissance pour enregistrement au SIRE et édition du document d'identification dans la race.